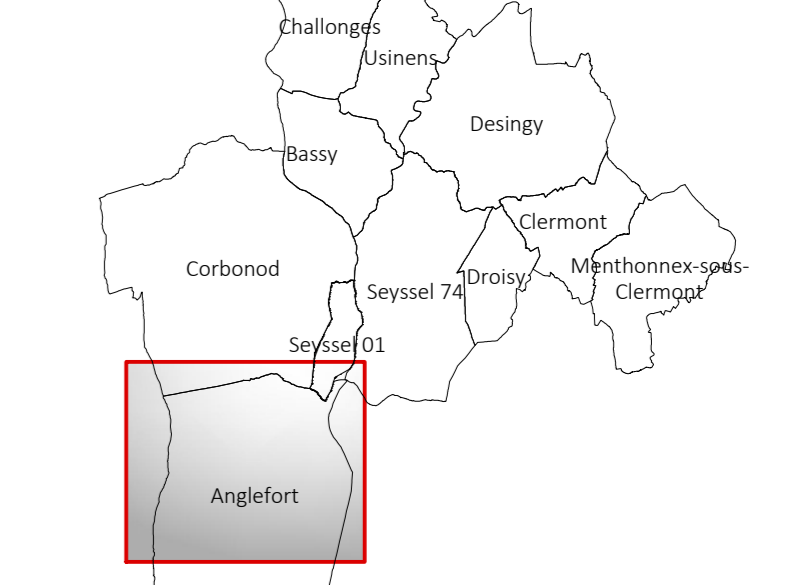


**Modification n°1 du
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**
DOCUMENT GRAPHIQUE ANNEXE



Certifié conforme et vu pour être
renvoyé à la délibération du Conseil
Communautaire en date du
14 mars 2023 approuvant la
modification n°1 du PLU du Pays
de Seyssel,
Le Président
Paul RANNARD

PLAN ANGLEFORT Planche DGA 1	PROCÉDURES		
	ELABORATION	MODIFICATIONS	MODIFICATIONS SIMPLIFIÉES
ECHELLE 1/5000	N°1	Approuvée le 14.03.23	N°1 Approuvée le 09.11.21
	N°2		N°2
	N°3		N°3
Mise au point			
territoires concernés	MISE A JOUR DU BATI Février 2020		
FOND CADASTRAL		à titre indicatif	
Origine CADASTRIQUE		Relèvement cadastre	
Droits de l'Etat réservés		Relèvement mise à jour des cultures	
		à titre d'information du PLU	

ZONE URBAINE		ZONE NATURELLE	
UH1	Secteur urbanisé sensible du point de vue de l'aménagement et de l'équipement, pour lequel la densification est limitée	N	Zone naturelle
UH1	Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible densité	Nc	Secteur à vocation de gestion des activités de carrière
UH2	Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité	Ncg	Secteur à vocation de gestion des activités de camping
UH2	Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines	Nd	Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif (Mg)
UH3	Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines	Nis	Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif (Mg)
UE	Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectif	Nx	Secteur à vocation de gestion du centre VHU (Véhicule Hors d'Usage)
UEf	Secteur urbanisé à vocation de gestion des activités ferroviaires	AUTRES	
UX	Zone urbanisée à vocation d'activité économique	Périmètres à l'intérieur desquels s'applique le Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) en application de l'article R211-1 du CU	
UXc	Zone urbanisée à vocation d'activité économique commerciale	Constructions et ensembles bâtis d'intérêt patrimonial ou architectural pour lesquels s'appliquent les dispositions relatives au permis de démolir en application de l'article R.421-28 du CU	
UXi	Secteur à vocation de gestion du centre VHU (Véhicule Hors d'Usage)	Bois et forêts soumis au régime forestier	
ZONE NON URBANISÉES, RESERVÉES A L'URBANISATION FUTURE		Secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, dans lesquels des prescriptions d'isolement acoustique ont été décidées	
Zone à urbaniser à court ou moyen terme:		Zone soumise à un risque d'exposition au plomb	
1AUH1	Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité	Au titre de l'article L332-31-3 du CU	
1AUH2	Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité	Périmètre de Projet urbain Partenarial	
1AUH3	Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de densité moyenne à forte	Au titre de l'article L424-3 du CU	
1AUH2	Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines	Périmètre de suris à statuer	
Zone à urbaniser à moyen ou long terme:			
2AUH	Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU) à vocation dominante d'habitat		
2AUX	Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU) à vocation dominante d'activités économiques		
ZONE AGRICOLE			
A	Zone Agricole		
Aa	Secteur à vocation de gestion des sites d'alpages		

